

Groupe de travail 2 : Marchés de l'UE

Projet d'ordre du jour

Mardi 4 juin 2024 (14h30 – 18h00 CET)

Copa Cogeca (Salle de réunion A), Rue de Trèves 61, 1040 Bruxelles

Interprétation en EN, ES, FR

14h30 Mot de bienvenue du président, Pierre Commère

14h35 Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (02.04.24)

14h40 Points d'action

- Etat des lieux des points d'action de la dernière réunion - informations

14h45 Accords commerciaux et instruments de politique commerciale

- Mise à jour sur les derniers développements commerciaux par les représentants de la Commission (MARE B3), y compris :
 - Contingents tarifaires autonomes (élément de durabilité)
 - Maroc (affaires judiciaires sur SFPA, accord tarifaire préférentiel)
 - Asie du Sud-Est (Indonésie, Philippines, Thaïlande)
 - Organisation mondiale du commerce (Accord sur les subventions à la pêche)
- Échange de vues
- Voie à suivre

15h15 Règlement sur le contrôle des pêches

- Échange de vues sur les nouvelles règles de composition des lots et de traçabilité des produits de la pêche et de l'aquaculture avec Anne Gautrais-Le Goff (MARE D4)
- Voie à suivre

15h45 Pause

16h00 Retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (« Brexit »)

- Présentation sur la mise en œuvre du modèle opérationnel Border Target du Royaume-Uni par un représentant de la Commission (à confirmer)
- Échange de vues
- Voie à suivre



16h30 Place de la Chine dans les chaînes d'approvisionnement mondiales des produits de la pêche et de l'aquaculture

- Présentation d'une proposition de conseil sur l'application de la réglementation sur le travail forcé et de la directive sur le devoir de vigilance durable des entreprises par Vanya Vulperhorst (Oceana)
- Présentation de rapports récents sur la pêche INN et les violations des droits de l'homme en Chine par Julien Daudu (Environmental Justice Foundation)
- Examen du projet d'avis
- Voie à suivre

17h15 Mieux protéger les requins grâce à une pêche et un commerce durables

- Examen d'un projet de conseil sur la protection des requins par la pêche et le commerce durables
- Voie à suivre

17h50 Divers

17h55 Résumé des mesures à prendre

18h00 Fin de la réunion



Version annotée

Type	Article	Arrière-plan	But	Documents
Information + Décision	Commerce	Dans le cadre du programme de travail, l'évolution du commerce est une priorité. Il est de pratique courante que les représentants de la Commission fassent le point sur les derniers développements en matière de politique commerciale affectant le marché. Les contingents tarifaires autonomes, le Maroc, l'Asie du Sud-Est et l'accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les subventions à la pêche ont été identifiés comme des sujets particulièrement pertinents.	Présentation et échange avec les représentants de la COM. Décision sur la marche à suivre (p. ex., rédaction d'avis, suivi de l'évolution de la situation, aucune).	- Conclusions de l'avocat général sur le Maroc - Conclusions de l'avocat général sur le Maroc - Commerce entre l'UE et la Thaïlande - Commerce entre l'UE et les Philippines - Commerce entre l'UE et l'Indonésie - Accord sur l'OMC
Information + Décision	Contrôle des pêches	Le 9 février 2024, le nouveau règlement sur le contrôle des pêches est entré en vigueur. Certaines dispositions sont immédiatement applicables, tandis que d'autres entreront en vigueur après 6 mois, deux ans, quatre ans ou en 2029/2030. De nouvelles règles sur les lots seront applicables à partir de janvier 2026. Les règles de traçabilité numérique seront applicables pour les produits frais et surgelés au bout de deux ans. À la suite d'une étude de faisabilité, des règles de traçabilité seront applicables aux produits préparés et conservés d'ici cinq ans. Dans le cadre du programme de travail, l'AMC s'est engagée à fournir des conseils sur les aspects commerciaux du nouveau règlement. Du 29 février au 14 mars 2024, le Secrétariat a distribué un questionnaire pour recueillir des contributions préliminaires.	Échange de vues sur les nouvelles règles relatives à la composition des lots et à la traçabilité des produits de la pêche et de l'aquaculture avec le représentant de la DG MARE. Décision sur la marche à suivre (p. ex., rédaction d'avis supplémentaires, suivi de l'évolution de la situation).	- Avis MAC 2018 - Réglementation - Présentation de l'EUMOFA - Compilation des réponses au questionnaire (par e-mail / espace membre) - Avis MAC 2024

Information + Décision	Brexit	Le 1er janvier 2021, à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, l'accord de commerce et de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni est entré en vigueur. Le Royaume-Uni a annoncé qu'à partir de la fin du mois de janvier 2024, une nouvelle approche de l'importation de marchandises en Grande-Bretagne serait introduite, le Border Target Operating Model. Dans le cadre du programme de travail de l'année 8 (2023-2024), le MAC s'est engagé à fournir des conseils en la matière.	Présentation sur la mise en œuvre du modèle opérationnel Border Target du Royaume-Uni par un représentant du COM. Décision sur la marche à suivre (p. ex., collecte de commentaires pour la préparation de conseils).	- Avis 2021 - Modèle de bordure
Information + Considération	Chine	Le 13 décembre 2022, le MAC a adopté un avis conjoint avec le LDAC sur la flotte hauturière chinoise. Une lettre de réponse de la Commission européenne a été reçue le 16 février 2024. Lors de la réunion du 2 avril 2024, il y a eu une présentation des enquêtes journalistiques sur la Chine par l'Outlaw Ocean Project. Il a été convenu, à titre de mesure à prendre, qu'un point à l'ordre du jour serait prévu sur les conseils de suivi potentiels. En 2024, l'EJF a également publié plusieurs rapports sur la pêche INN et les violations des droits de l'homme en Chine.	Présentation et examen d'un projet d'avis sur l'application de la réglementation sur le travail forcé et de la directive sur le devoir de diligence durable des entreprises. Présentation de rapports récents sur la pêche INN et les violations des droits de l'homme en Chine par le représentant du FEJ.	- Avis MAC - Ébauche d'avis (par e-mail / espace membres) - Rapport de l'EJF - Rapport de l'EJF
Considération	Requins	Le 22 février 2024, en réponse à l'initiative citoyenne européenne « Stop finning – Stop the trade », la Commission européenne a lancé un appel à témoignages sur les mesures potentielles pour mieux protéger les requins. Parmi les mesures politiques possibles, on peut citer des mesures commerciales unilatérales, des accords bilatéraux, l'interdiction par l'UE des ailerons de requin en vrac sur le marché de l'UE et pour le commerce international, ainsi qu'une	Examen d'un projet de conseil sur la protection des requins par le biais d'une pêche et d'un commerce durables.	- Appel à témoignages - Ébauche d'avis (par e-mail / espace membres)

		interdiction internationale du commerce des ailerons de requin en vrac. Le 2 avril 2024, une présentation de l'initiative a eu lieu. Il a été convenu, à titre de point d'action, que le Secrétariat distribuerait un questionnaire et qu'un projet d'avis serait élaboré sur la base des réponses.		
--	--	---	--	--